

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: 3

Artikel: La France et la Suisse partenaires au sein du système européen de libre-échange
Autor: Sommaruga, Cornelio
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La France et la Suisse partenaires au sein du système européen de libre-échange

Le 21 avril 1983, l'Ambassadeur Cornelio Sommaruga, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, a présenté devant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, une conférence intitulée « La France et la Suisse partenaires au sein du système européen de libre-échange ».

Dans son exposé, qu'il nous a accordé de publier ici, l'Ambassadeur Sommaruga a rappelé l'importance des relations économiques franco-suissees et insisté sur l'intérêt qu'ont les deux pays à favoriser le développement de leurs échanges commerciaux et de leurs échanges de services.

Il a essentiellement affirmé, devant les milieux d'affaires des Bouches-du-Rhône, la nécessité pour l'Europe de consolider et d'approfondir son système de libre-échange, en particulier dans le domaine de la politique économique et monétaire.

L'invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille me donne [...] l'heureuse occasion de m'entretenir [...] des relations économiques franco-suissees, relations anciennes, intenses et de grande substance, au développement desquelles la Région « Provence-Alpes-Côte d'Azur » et surtout la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, qui est forte d'une tradition vieille de quatre siècles, ont apporté depuis longtemps une contribution des plus importantes. Comment pourrait-il en être autrement si l'on considère le rôle essentiel pour l'économie européenne de cette ville, de ses milieux commerciaux, industriels et financiers et surtout de son port, situé [...] au bout de cette animée Cannebière, qui suscite la curiosité et l'admiration de tous les visiteurs [...]. Et comment pourrait-il en être autrement pour un pays comme la Suisse, condamné par sa situation géographique de pays sans littoral et par le fait qu'il est pratiquement dépourvu de matières premières, à surmonter l'exiguïté de son marché intérieur, de six millions de consommateurs, par l'ouverture sur le monde à

travers l'exportation de biens et de services ? Marseille et son port jouent en effet un rôle essentiel pour l'économie suisse, comme l'a démontré l'activité de transit de denrées alimentaires pendant la seconde guerre mondiale qui fut d'une importance vitale pour l'alimentation de la Suisse neutre, et comme le souligne la création du Comité permanent franco-suisse pour le Port de Marseille, dont la contribution hautement positive à l'approfondissement des relations économiques avec cette région de la France voisine est très appréciée à Berne. Mais c'est surtout le Rhône, ce fleuve long de plus de 800 km, qui relie le massif du Saint-Gotthard, au cœur même de la Suisse primitive, au Midi de la France, à la Méditerranée, qui souligne une des ouvertures de la Confédération sur le monde par l'entremise de Marseille.

Si j'ai choisi de parler de « la France et de la Suisse partenaires au sein du système européen de libre-échange » [...] c'est que cela me permet d'approfondir [...] la grande substance qualitative et quantitative de nos relations économiques bilatérales, relations qui

reposent essentiellement sur ce système de libre-échange, dont nous venons de fêter au début de cette année la première décennie de fonctionnement. Mais la création en 1972 de ce système, qui lie la Communauté Européenne aux sept pays de l'AELE, n'est pour les relations franco-suissees que l'aboutissement d'un long processus dont je voudrais rappeler quelques faits historiques saillants.

Un premier pas fut en effet déjà franchi en 1444, à la suite de la sanglante bataille de Saint-Jacques sur la Birse, par la signature du **Traité d'Ensisheim**. Ce fut un accord mémorable et fructueux, qui assura entre la France et la Confédération, près de quatre siècles durant, des rapports solides et ouverts. Son deuxième article prévoyait en effet « que tous les Sujets desdites Communautés pourraient demeurer, habiter et trafiquer dans tous les pays de l'obéissance du Roi de France et du Seigneur Dauphin, sans nul empêchement et sans qu'il leur fût fait aucun dommage en leurs biens ». Ce sont des paroles fortes et claires qui soulignent la vieille tradition

de libre circulation des personnes et des marchandises entre nos deux pays.

Mais le passé a aussi connu des « transfusions de sang » vitales entre nos deux pays. Je me réfère à la **révocation de l'Édit de Nantes**, 87 ans après qu'Henri IV [...] eut introduit en France cette importante réforme politique et religieuse en faveur des calvinistes qui avait rendu la paix religieuse au Royaume. La révocation de l'Édit en 1685 influa de manière décisive sur le développement de l'industrie horlogère et textile suisse, à cause de l'émigration vers les Cantons de la Confédération de nombre de courageux entrepreneurs français. Près d'un siècle et demi plus tard, une expatriation semblable se produisit dans le secteur de l'industrie chimique, lorsque **en 1844 une nouvelle législation sur les brevets d'invention fut introduite en France**, qui protégeait non pas le savant ou l'inventeur, mais la firme productrice. La plupart des chimistes français émigrèrent à Bâle et posèrent ainsi les premiers jalons pour l'édification de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse.

Mais revenons, après ce bref tour d'horizon historique, aux relations économiques bilatérales contemporaines, sans manquer de relever le contexte dans lequel elles évoluent.

L'économie mondiale se trouve depuis quatre ans déjà dans une période de profonde stagnation. La légère reprise, qui semblait s'amorcer il y a un an, ne s'est pas confirmée de manière générale. Au contraire : dans le courant de l'année dernière ce sont surtout les économies européennes qui sont entrées dans une phase de récession évidente, caractérisée par une diminution marquée de la production industrielle. Dans la plupart des pays les exportations ont décliné depuis la moitié de l'année 1982 : c'était la conséquence notamment de l'endettement croissant de nombre de partenaires commerciaux, mais aussi des problèmes de balance courante des pays producteurs de pétrole. En outre l'activité d'investissements en Europe occidentale est aujourd'hui de 10 % inférieure à celle de 1980. Jamais dans les derniers 35 ans l'économie mondiale n'a été plongée dans une période de stagnation aussi longue. On en connaît clairement les raisons [...]. Je rappellerai dans ce contexte :

- les distorsions structurelles dues aux taux d'inflation élevés et aux parités monétaires activement faussées ;
- les politiques économiques visant à lutter contre l'inflation et donc génératrices de déflation et de taux d'intérêts réels particulièrement élevés ;
- les surcapacités de production dans des secteurs industriels traditionnels

et également dans des branches technologiques nouvelles ;

- les taux de chômage élevés – parfois très élevés – qui sont à l'origine de la conservation de structures industrielles dépassées et de pratiques tendant à fausser la concurrence, qui, en d'autres termes, entraînent des mesures protectionnistes et néo-protectionnistes.

Plusieurs lueurs d'espoir apparaissent toutefois à l'horizon de l'économie internationale :

- le taux moyen d'inflation des pays industrialisés est tombé à la fin de l'année 1982 sous la cote de 7 % ;
- les taux d'intérêts ont nettement baissé ;
- grâce à la flexion des taux d'intérêt en dollars et l'amélioration des balances courantes, un grand nombre de Banques centrales ont été en mesure d'alléger quelque peu leur politique monétaire ;
- la baisse des prix du pétrole peut également être considérée positivement, car le déclin du pouvoir d'achat des pays producteurs sera largement compensé par les effets conjoncturels positifs sur les pays non-producteurs, qu'ils soient en développement ou industrialisés.

Aux États-Unis d'Amérique et dans certains pays européens, notamment en République fédérale allemande, les indicateurs économiques donnent des signes encourageants. Nous assisterons donc – il faut l'espérer – à une légère reprise de l'activité économique mondiale avant la fin de cette année, mais – il faut malheureusement le souligner – cela ne suffira pas pour stabiliser le chômage aux taux actuels et guère à le réduire à court terme.

La Suisse n'a pas non plus été épargnée par les modifications profondes de l'économie mondiale de la dernière décennie. Au contraire : elle a dû supporter le recul le plus marqué de la croissance économique parmi les pays industrialisés. Dans les années cinquante la moyenne de la croissance de notre PNB était de 4,6 %, dans les années soixante de 4,7 % et dans les années soixante-dix elle est tombée à 1 %, en atteignant le triste record de moins 7,5 % en 1975.

Dans cette situation, avec une économie extrêmement dépendante de l'extérieur – les exportations de biens et services constituent 43 % de notre PNB – le Gouvernement suisse, appuyé par tous les milieux économiques et politiques, a fait le choix de poursuivre une politique économique et monétaire de stabilité et une politique économique extérieure libérale. En effet, en Suisse la Constitution fédérale

limite au minimum les possibilités d'intervention de l'État dans l'activité économique. Notre conception de l'économie se base sur la liberté de commerce et d'industrie et laisse à l'opérateur économique l'entière responsabilité de décision. Il doit tenir compte des besoins et désirs du consommateur et s'adapter constamment aux modifications du marché. L'État ne doit pas se mêler au processus de décision de l'entreprise ; surtout, l'État ne doit pas – et ici le citoyen suisse est particulièrement méfiant – prendre sur soi des fonctions d'entrepreneur. C'est un idéal sévère d'économie de marché, dont le Suisse a su apprécier les avantages.

Jusqu'à quand notre économie saura garder sa capacité d'innover, procéder aux ajustements structurels nécessaires, s'adapter aux conditions changeantes des marchés mondiaux – et ceci aussi et surtout dans des périodes économiques difficiles, comme celle que nous traversons –, la question fondamentale de l'intervention de l'État dans le domaine réservé de l'opérateur économique ne se pose pas ! Cette capacité assez extraordinaire de l'économie privée suisse d'auto-défense est surtout d'autorenouvellement a permis à mon pays de surmonter, sans crise économique et sociale majeure, les turbulences de l'économie mondiale de la dernière décennie. Trois indicateurs, bien que sur le plan interne ils soient sujets de préoccupation constante, me semblent, en comparaison internationale, particulièrement intéressants et positifs : le taux de chômage ne dépasse actuellement pas en Suisse 1 %, l'inflation est inférieure à 5 % et le déficit global du budget des pouvoirs publics (au niveau fédéral, cantonal et communal) a pu être maintenu largement au-dessous de 1 % du PNB.

J'en arrive au thème de notre exposé d'aujourd'hui, celui des **relations franco-suisse au sein du système européen de libre-échange**. Si j'ai un peu trop longuement situé le contexte économique, c'est pour bien montrer que les rapports économiques franco-suisse se concrétisent dans un environnement influencé par l'économie mondiale et par les politiques économiques respectives des deux pays. Le libre-échange en Europe n'est pas, ne peut pas être une fin en soi ; il est un moyen qui nous permet d'affronter dans de meilleures conditions le choc auquel nous sommes confrontés, dans une période de transition entre un monde industriel traditionnel et un monde nouveau, celui de la technologie, qui nous a été ouvert notamment par les énormes progrès réalisés en informatique. Cette nouvelle révolution industrielle sera un succès à condition que nous ayons tous la force, l'enthousiasme et surtout l'esprit d'ouverture pour affronter avec une philosophie

libérale les bouleversements structurels que sa réalisation implique.

Je relevais tout à l'heure la **substance quantitative des relations économiques franco-suisse**. Permettez-moi de consolider cette affirmation par quelques chiffres :

Si la France est pour la Suisse le deuxième partenaire commercial, la Confédération était pour la France en 1982 le 7^e client en chiffres absolus : le volume total de nos échanges réciproques est très considérable, mais ce qui frappe particulièrement est le résultat de la balance commerciale qui est nettement en faveur de la France avec un solde de 9 milliards de francs français, soit le solde le plus élevé que la République ait pu enregistrer avec l'un de ses partenaires commerciaux.

Dans la balance des transactions courantes également, la France enregistre avec la Suisse un de ses excédents les plus élevés : en 1981 la Suisse occupait avec un solde de plus de 12 milliards de francs français la deuxième place après l'Italie.

On pourrait continuer longtemps à citer des chiffres, comme ceux des salariés français que la Suisse accueille sur son territoire (notamment les frontaliers), ceux des investissements industriels directs ou encore ceux très impressionnants des emprunts ou crédits bancaires accordés par des institutions financières suisses à des débiteurs français : tous font état de relations extrêmement substantielles qui reposent sur le voisinage certes, mais également sur une longue tradition de complémentarité et sur **une solide infrastructure juridique** basée sur des traités bilatéraux et multilatéraux qui donnent à ces relations leur substance qualitative.

Un de ces traités est justement **l'Accord de libre-échange conclu par la Suisse avec la Communauté Économique Européenne** (en même temps qu'un accord avec la CEEA) le 22 juillet 1972. En tant que pays éminemment européen et très embriqué dans les échanges mondiaux, la Suisse s'est de tout temps efforcée de vaincre l'exiguïté de son marché intérieur. Après l'échec - à la fin des années cinquante - des négociations visant la création d'une grande zone de libre-échange en Europe, la Suisse s'employa, avec d'autres pays ne pouvant ou ne voulant pas adhérer à la Communauté, à surmonter le partage économique de l'Europe démocratique. Un premier pas fut franchi par la création en 1960 de l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE), qui avait entre autres pour objectif d'œuvrer à la création d'un unique grand marché européen en jettant les bases pour un « pont » avec la Com-

munauté Européenne. Mais on devait attendre le premier élargissement de la Communauté pour arriver à la signature des Accords de libre-échange des pays de l'AELE avec le Marché Commun élargi. Ces accords furent conclus bilatéralement avec la Communauté et donnèrent naissance au système Européen de libre-échange entre les neuf pays de la Communauté (dont la France) et les sept de l'AELE (dont la Suisse), un système de libre-circulation de produits industriels entre aujourd'hui (avec l'adhésion de la Grèce) 17 pays dans un marché de plus de 300 millions de consommateurs. Je me plais à relever que ce fut le Président Georges Pompidou, qui, au nom de la France, débloqua au début des années soixante-dix les négociations, en acceptant le principe de relations particulières de la Communauté avec les pays européens à économie de marché restés au sein de l'AELE.

Sur le modèle de dix ans de libre-échange dans l'AELE et en examinant les dispositions juridiques y relatives, la Communauté et les pays de l'AELE procédèrent à la suppression complète des barrières quantitatives et douanières pour les produits industriels, en établissant dès le 1^{er} juillet 1977 le libre-échange complet entre eux. En effet, les expériences faites au sein de l'AELE permettaient d'établir qu'il était possible de réaliser avec succès une zone de libre-échange industrielle, dans laquelle chaque partenaire conservait sa liberté d'action sur le plan des relations économiques extérieures et dans la formulation de sa propre politique économique. Les conditions nécessaires au fonctionnement d'une zone de libre-échange étaient - l'AELE l'avait prouvé - un solide système de règles d'origine et un réseau de principes de concurrence, pour éviter d'une part les détournements de trafic à cause des tarifs extérieurs divergeants et d'autre part des distorsions de concurrence par des ententes entre entreprises ou des aides gouvernementales. **Toutes les dispositions y relatives, qui figurent dans les accords de libre-échange, donnent aux relations entre la Communauté et les pays de l'AELE, donc aux relations entre la France et la Suisse une qualité particulière, qui repose sur la pleine réciprocité et sur une série de règles de comportement qui sont bien plus strictes que celles qui caractérisent les relations avec des pays industrialisés extra-européens**, telles que celles - basées sur le GATT - entre la Communauté et les États-Unis ou le Japon par exemple.

Aujourd'hui, après la suppression complète des droits de douane et des contingents sur les produits industriels, **de nouvelles tâches se présentent**

pour les partenaires du système européen de libre-échange, que l'on peut désigner, en bref, par **consolidation, approfondissement et extension géographique**. Ce sont des tâches qui présentent un intérêt commun pour tous les participants au système de libre-échange, qu'ils soient membres de l'AELE ou de la Communauté. En réalité, je devrais dire : qui **devraient** présenter un intérêt commun. Comme exemple pertinent de consolidation, je citerai en passant la nécessité d'améliorer encore les règles d'origine.

La consolidation de notre système de libre-échange implique également que l'on respecte les principes de concurrence et que l'on évite une distorsion de concurrence consécutive aux aides gouvernementales. Ce n'est pas là tâche facile. Maintes industries connaissent des problèmes structurels. Le risque de prendre du retard dans les technologies de pointe est évident. Ce retard et le vieillissement des structures industrielles a déjà donné lieu à une **flambée protectionniste**. En effet, la tendance à protéger les industries nationales a toujours existé. Hier, cette protection était garantie par des barrières douanières ; aujourd'hui, elle revêt la forme de mesures néo-protectionnistes et, quoique moins évidente, elle n'est pas moins efficace. Je renonce à citer la liste de ces mesures protectionnistes. Naturellement, la Suisse accueille favorablement toutes les démarches de la Commission des CE visant à limiter les distorsions de la concurrence, qui proviennent par exemple des aides gouvernementales (sous forme de crédits subventionnés à l'exportation ou encore sous forme de crédits bonifiés), des procédures d'homologation, des tendances à limiter les achats des services gouvernementaux et des institutions d'intérêt public aux produits nationaux. La Suisse, qui d'ailleurs n'a pas été épargnée par la nécessité d'adaptation des structures, a renoncé à verser des aides à ses industries.

D'importantes mesures de libéralisation s'imposent aussi dans le domaine très vaste des **obstacles techniques aux échanges**. Malheureusement, la plupart des pays industriels se montrent encore trop timorés et étroits d'esprit en matière de prescriptions techniques - et la Suisse ne fait pas exception à la règle. Nous devons donc accorder une importance particulière à tous les efforts entrepris en vue d'harmoniser les normes techniques, comme ceux accomplis en particulier sur le plan européen par les organisations non gouvernementales telles que le CEN et le CENELEC. Non moins importantes sont toutes les démarches visant à la reconnaissance réciproque des essais et à leur homologation.

Permettez-moi maintenant d'aborder, en relation avec la consolidation et le renforcement du libre-échange, un problème qui se pose davantage à moyen terme : **le programme concernant le resserrement et le renforcement du marché intérieur communautaire** (ce que l'on a appelé le « programme Narjes », du nom du commissaire allemand de la CE). Du point de vue de la Suisse et d'autres pays de l'AELE, de telles initiatives visant à simplifier et à harmoniser les procédures frontalières dans le cadre de la CE sont évidemment dignes d'intérêt. Le programme que la Commission des CE a formulé en 1981 comporte pourtant certains dangers. A moyen terme, ceux-ci peuvent même compromettre quant au fond les liens qui se sont établis depuis 1972 entre la Communauté et ses partenaires du libre-échange de l'AELE. Des mesures comme la simplification des formalités douanières dans le commerce des marchandises devraient s'appliquer à l'ensemble de la zone européenne de libre-échange, si l'on veut éviter une scission de cette zone. Si certaines prescriptions ne s'appliquaient désormais plus qu'à des marchandises en provenance de pays non membres de la CE (comme le système de certification pour les produits de pays tiers), les produits de l'AELE se verraient ramenés au rang de produits de pays tiers sans relations spéciales avec la Communauté. Certaines mesures, qui sont actuellement prévues, devraient donc être introduites dans les échanges entre la Communauté et chacun des pays de l'AELE – cela évidemment sur la base de la réciprocité et à titre de complément pragmatique des accords de libre-échange.

Enfin, pour ce qui est du **second élargissement géographique de la Communauté Européenne**, celui-ci touche aussi les pays de l'AELE. La Suisse considère cet élargissement de manière positive. Politiquement, nous saluons par là le renforcement attendu des jeunes démocraties de l'Europe occidentale et, économiquement, l'extension du libre-échange à des nouveaux marchés (c'est-à-dire à l'Espagne, le Portugal étant déjà membre de l'AELE). L'importance de la Suisse en tant que partenaire de la Communauté augmentera avec l'intégration de l'Espagne dans le système européen de libre-échange. Dans ce contexte il sera important que les dispositions de notre Accord de libre-échange avec la Communauté soient élargies à ces deux pays sans discrimination et sans détournement des courants d'échanges.

Après ces aspects fondamentaux de la consolidation, de l'approfondissement et de l'élargissement du système européen de libre-échange, j'évoquerai deux autres questions présen-

tant un intérêt commun. Je pense tout d'abord à **la politique économique et monétaire**. Comme vous le savez, la CE s'est fixée pour objectif la réalisation d'une politique économique et financière commune; inversement, dans l'AELE, ce domaine relève de l'autonomie nationale de ses membres. Mais cette distinction n'est pas aussi nette en pratique qu'en théorie. Si d'une part les pays de l'AELE continuent de fixer eux-mêmes et individuellement leurs priorités économiques, des petits États autonomes en matière de politique économique – comme les membres de l'AELE – ne peuvent d'autre part éviter de tenir compte de l'évolution extérieure lorsqu'ils prennent des décisions en matière économique, surtout si au niveau des exportations et des capitaux ils entretiennent des liens étroits avec d'autres pays. Nous ne devons pas oublier que les fluctuations des taux de change – que ce soit dans un sens ou dans l'autre – peuvent dépasser ou annuler tous les avantages découlant de la suppression des droits de douane. Ainsi la Suisse a accueilli avec satisfaction la création, il y a quatre ans, du **Système Monétaire Européen**: celui-ci a contribué à créer une zone de plus grande stabilité du taux de change en Europe occidentale. Nous reconnaissons évidemment qu'il y a des difficultés à rester dans certaines marges de fluctuation au cours d'une longue période: l'obligation de respecter ces marges peut avoir certains effets disciplinaires sur la formation des politiques économiques. Il va de soi que la Suisse suit d'ailleurs de près l'évolution du SME et qu'elle souhaite que la convergence des politiques économiques, souvent soulignée par les institutions communautaires, devienne réalité.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur la **coopération économique dans des domaines d'intérêt commun tels que la recherche ou les services** – ces derniers étant devenus un sujet de discussion internationale de grande actualité. Au sein du système européen de libre-échange, nous avons acquis beaucoup d'expérience dans ces domaines et nous sommes parvenus à mettre au point des formes d'organisation adaptées aux besoins spécifiques de chaque cas. Dans la collaboration en matière de recherche, on peut citer notamment l'organisation européenne COST, qui permet une collaboration souple. Pour l'échange d'informations mémorisées électroniquement dans des banques de données, il existe l'Organisation EURO-NET. Et ainsi de suite...

Mais il y a aussi un réseau d'accords internationaux et de codes dans le domaine des services qu'il faut garder à l'esprit car **la libéralisation des**

échanges commerciaux avec ses effets positifs à moyen terme sur les économies nationales et sur le niveau de vie, doit aller de pair avec la libéralisation des échanges de services. C'est ainsi que la Suisse voit avec préoccupation et regret les restrictions toujours plus manifestes aux **mouvements touristiques** – qui sont en fin de compte des restrictions à la libre circulation des personnes – et également dans le domaine des **transports maritimes**, où le trafic de ligne pour marchandises est souvent remplacé par des accords bilatéraux de partage de chargement, avec des conséquences particulièrement néfastes pour des pays sans littoral qui possèdent, comme la Suisse, une flotte commerciale.

Pour revenir à la coopération économique en Europe occidentale, il faut relever que, se basant sur la situation de fait et les intérêts économiques, cette coopération des pays de l'AELE avec la Communauté peut avoir différents degrés d'intensité selon les pays. La Suisse, par exemple, est jusqu'ici le premier pays à avoir paraphé avec la Communauté Européenne un **accord en matière d'assurance directe non-vie** ayant trait au libre-établissement des succursales et agences. Ces diverses mesures de libéralisation et les presque cent autres accords qui lient sur le plan bilatéral ou multilatéral la Suisse à la Communauté, **n'ont pas entraîné de changement fondamental dans les relations institutionnelles entre les deux Parties Contractantes**: la Suisse ne peut, pour des raisons évidentes d'ordre politique et constitutionnel, devenir membre de la Communauté; ceci n'empêche nullement le développement de relations économiques substantielles et confiantes dans l'intérêt réciproque.

Permettez-moi de conclure mes observations sur le libre-échange européen par un appel: puissions-nous conserver notre dynamisme au sein du système européen de libre-échange et continuer à tourner nos regards vers l'avenir. Une nouvelle étape, qui pourrait être envisagée dans un proche avenir, serait **l'abolition complète des crédits à l'exportation subventionnés par les pouvoirs publics, à l'intérieur de la zone de libre-échange AELE-CE**. Cela ne devrait pas poser de grands problèmes si l'on pense que la Communauté aussi bien que l'AELE interdisent ces subventions à l'exportation, dans les échanges entre leurs membres respectifs. Pourquoi ne pas étendre ce principe, peut-être par le biais d'une déclaration d'intention, au commerce entre les 17 pays ?

Je voudrais revenir sur les **échanges commerciaux entre la Suisse et la Communauté** pour relever leur énor-

me importance non seulement pour la Suisse. L'Accord de libre-échange a en effet fait de la Suisse le deuxième marché extérieur de la Communauté après les États-Unis d'Amérique, permettant aux Dix de réaliser dans leur balance commerciale consolidée avec la Confédération un actif de l'ordre de 40 milliards de francs français en 1982.

J'ai peu parlé de l'**agriculture** dans mon exposé. Je voudrais le faire très brièvement pour rappeler que la Suisse, qui est généralement considérée comme un pays qui pratique une politique restrictive aux échanges agricoles, a un taux d'auto-provisionnement dans le domaine agro-alimentaire qui ne dépasse pas 60 % et que, de ce fait, c'est le pays du monde qui importe par tête d'habitant la plus haute valeur de produits agricoles ! Dans les échanges agro-alimentaires avec la France on relève que la Suisse a acheté à son voisin occidental en 1982 pour 1,1 milliard de francs suisses de marchandises, tandis que nos livraisons de ces produits n'ont atteint que 157 Mio. Ceci fait un solde actif pour la France très considérable. Mais de plus, selon les statistiques, on peut établir qu'en 1981, tout citoyen habitant en Suisse a consommé en moyenne pour plus de 500 francs français de produits agro-alimentaires français !

En évoquant l'importance économique considérable du système européen de libre-échange, je ne voudrais pas avoir donné l'impression que la Suisse mène une politique qui se limite à l'horizon européen. **Nous ne considérons pas la solution des problèmes régionaux comme une fin en soi.** Pour nous, la dimension mondiale de notre politique étrangère et de nos relations économiques extérieures vient au premier plan. Cela explique l'engagement de la Suisse au sein du GATT et d'autres organisations économiques internationales, notamment celles qui se vouent à l'amélioration des relations Nord-Sud.

Lorsque j'ai souligné la substance des relations économiques franco-suisse, je n'ai pas manqué de faire une allusion aux **investissements industriels directs**. Qu'il me soit permis de rappeler que la politique suisse visant à promouvoir des investissements étrangers a toujours été caractérisée par une ligne libérale sans ambages. Nous croyons en effet aux bienfaits économiques et sociaux des investissements directs à l'étranger. Nous considérons qu'ils favorisent la croissance économique, l'utilisation cohérente de la main-d'œuvre et du capital, la division internationale du travail, la productivité et la lutte contre l'inflation. Je ne crois pas nécessaire

de devoir rappeler que nous devons – les uns et les autres – aux investissements directs à l'étranger une part considérable de notre bien-être.

La Suisse, comme les Français le savent, est un des plus importants investisseurs du monde. La France est un pays qui a reconnu l'importance des investissements étrangers et qui a conclu, comme la Suisse – et même avec la Confédération – des accords cadre à ce sujet. Ce qui est déterminant dans ce contexte, c'est la création de conditions favorables et stables pour l'activité industrielle des entreprises étrangères. Ce cadre est essentiel pour la promotion des investissements, car l'entrepreneur, qu'il soit national ou étranger, doit pouvoir compter sur une marge considérable de sécurité, de transparence et de continuité dans la politique y relative du pays où l'investissement a lieu. Dans ce domaine aussi une consolidation ultérieure des conditions cadre pour l'investissement étranger est souhaitable, non seulement dans les relations avec le tiers monde, mais également – et j'ajouterais : en premier lieu – dans les relations entre pays partenaires du système européen de libre-échange.

J'en arrive maintenant à la **conclusion**. Jusqu'à quel point l'économie de l'Europe occidentale est-elle encore compétitive sur les marchés mondiaux ? Cette question se pose de plus en plus. Les changements intervenus dans le commerce mondial ces dernières années, à la suite de l'apparition de nouveaux pays producteurs et à cause de la situation économique mondiale difficile sont en effet considérables. L'Europe est confrontée à des problèmes inévitables d'ajustement à court et à moyen terme. Au sein de la Communauté européenne on redoute le déclin de l'industrie en Europe. Pour les firmes de la Communauté on envisage de créer des conditions générales propices à l'innovation et à la commercialisation de leurs produits dans l'intérieur du marché commun. Il ne fait aucun doute que la Communauté jouera un rôle des plus importants dans divers domaines. Je pense surtout aux achats publics, aux services, aux investissements, aux mouvements de capitaux, à la formation professionnelle ainsi qu'à la recherche et au développement.

Au sein du système européen de libre-échange, les liens bilatéraux entre la Suisse et la France sont intenses. L'évolution des relations entre les partenaires de libre-échange ne peut donc pas laisser les entreprises de nos deux pays indifférentes. Devant cette dynamique, nous devons – Français et Suisses – pouvoir réagir avec dynamisme pour conserver la substance de

nos échanges bilatéraux. De plus – je l'ai déjà dit – les relations entre la Suisse et la Communauté reposent sur une qualité toute particulière, qui d'un point de vue économique et juridique se distinguent des rapports avec les partenaires extra-européens. **Les accords de libre-échange ont créé pour la Communauté une catégorie intermédiaire de pays qui se situe entre celle de l'état-membre d'une part et celle d'états-tiers d'autre part : ce sont les pays partenaires de libre-échange.** C'est pourquoi nous devons ensemble – la Communauté et les pays de l'AELE – faire l'effort nécessaire pour favoriser, dans l'Europe à économie de marché, le développement de nos industries pour qu'elles puissent garder la compétitivité nécessaire pour s'affirmer dans le monde entier.

Ce qui reste essentiel cependant, c'est l'application des accords qui donnent la qualité particulière aux relations de libre-échange en Europe Occidentale, car, comme le disait déjà Machiavel au XV^e siècle, « non esiste cosa di più cattivo esempio in una repubblica che fare una legge e non la osservare e tanto più quando la non è osservata da chi l'ha fatta ! ».

Nous rappelons à nos lecteurs que la « Revue Économique Franco-Suisse » avait consacré dans son numéro de juin 1982 un cahier spécial au dixième Anniversaire des Accords de libre-échange entre la Suisse d'une part, et la CEE ainsi que la CECA d'autre part. Les personnes intéressées par ce numéro peuvent le consulter à nos Bureaux, ou l'acquérir au moyen du bulletin de commande ci-dessous :

.....
Bulletin de commande

A retourner à la Chambre de Commerce Suisse en France, Service des Publications 16, avenue de l'Opéra, F 75001 Paris

Monsieur
Société
Adresse

souhaite obtenir le N° 2/1982 de la REFS au prix de :

- Membre de la Chambre (FF 20 ou SFR 8)
 Non-membre (FF 30 ou SFR 15)

Une facture sera jointe à l'envoi de la revue.